

Artisans, avocats, salariés... tous au centre : usages individuels et collectifs de la catégorie de classe moyenne en Suisse

L'article met en regard deux enquêtes, l'une historique sur les artisans et les avocats, l'autre contemporaine sur les salariés des grandes entreprises. Cette comparaison au caractère exploratoire décrit comment la catégorie de classe moyenne traverse les schèmes de perception des individus lorsque les conditions de formation et de travail de certains groupes professionnels se transforment, mettant en jeu leur situation en tant qu'indépendant ou employé. Elle examine par là les ressorts de l'identification à une « catégorie du milieu » qui se définit « en creux » : elle est activée dans un processus de « closure » qui permet de se démarquer des positions placées en haut et en bas et de valoriser les vertus morales des positions intermédiaires. Au niveau politique, cette malléabilité rend possible le rassemblement d'individus et l'institutionnalisation d'organisations représentatives, sans toutefois assurer le maintien d'un profil social et d'opinions univoques ni la continuité historique. Que des schèmes similaires soient mobilisés par différents groupes sociaux pour viser des collectifs aux contours divers interroge la persistance historique des manières de construire l'ordre social, ainsi que les modalités pratiques de transmission et de diffusion de ces modalités de catégorisation.

Les périodes de transformation rapide du monde économique contraignent les individus à se repositionner socialement, en affectant les conditions de travail des groupes sociaux, les façons pratiques dont ils exercent leurs activités professionnelles et dont ils peuvent envisager leur avenir. Ces contextes particuliers sont, paradoxalement, des moments privilégiés d'observation de l'ordre social ou, plus précisément, de l'expression de cet ordre social dans les représentations individuelles et dans les mobilisations collectives. Lorsque leurs manières de penser et de concevoir le monde social ne vont plus de soi, les individus tentent de mettre de l'ordre et de la cohérence dans les transitions qu'ils vivent. Mettre de l'ordre, c'est redéfinir les frontières symboliques et morales du groupe auquel on pense appartenir (Lamont, 2002), en oscillant entre deux registres, les craintes de déclin et les espoirs d'ascension. C'est également investir l'espace public par l'intermédiaire d'organisations représentatives qui redéfinissent les frontières, la légitimité et les conditions d'appartenance du groupe de référence, pour lui constituer en quelque sorte une identité institutionnalisée nouvelle.

Une catégorie activée dans des contextes particuliers

De par la fragilité de leur statut – ni prolétariat, ni bourgeoisie – les individus appartenant aux « classes moyennes » sont particulièrement concernés par ce travail constant de repositionnement social. Cette question a d'ailleurs été thématisée dans les diverses études sur la montée du nazisme au début des années 30 (Lipset, 1960; Lepsius, 1966) et de toutes les formes de populisme de droite du 19^e siècle auxquels les catégories sociales intermédiaires ont particulièrement participé (Meyer, 1986). « Frustration relative » (Merton, 1965), « ressentiment » (Elias, 1991), « déprivation » ou « déclassement » sont quelques-uns des concepts qui ont permis de décrire les menaces pesant sur certains groupes sociaux au cours de processus de modernisation rapides et d'analyser leurs prises de position politiques. Toutefois, la catégorie de classe moyenne opère surtout dans les discours individuels et les stratégies collectives comme *lieu d'unification sémantique* d'attentes et d'expériences du changement très diverses. Elle fonctionne à la fois comme horizon de promotion sociale pour les classes populaires et comme élément d'euphémisation des inégalités pour la bourgeoisie (Chauvel et Schultheis, 2003).

Pour décrire comment la catégorie de classe moyenne traverse les schèmes de perception des individus dans des périodes de transformation des conditions de formation et de travail de certains groupes professionnels, nous

allons mettre en regard deux enquêtes, l'une historique, l'autre contemporaine¹.

La première (Surdez, 2005) analyse les modalités pratiques de nationalisation des diplômés à la fin du 19^e siècle en Suisse chez les artisans et les avocats, plus précisément les luttes de ces groupes pour normer le contenu de leurs formations respectives. L'objectif était de retracer comment des groupes professionnels ont, au moment du renforcement de l'État fédéral, fait face à l'extension et à la dérégulation de leurs marchés professionnels. Dans quelle optique s'efforcent-ils de généraliser et d'uniformiser les procédures d'examen et les diplômés? Quelles résistances les associations professionnelles et les pouvoirs publics rencontrent-ils pour légitimer ces dispositifs collectifs contraignants auprès des membres concernés par ces mesures? Les sources privilégiées sont des archives d'institutions représentatives – celles de la Fédération suisse des avocats, de l'Union suisse des arts et métiers, des instances étatiques chargées de ces questions – à travers lesquelles les disparités régionales et les points de vue individuels des maîtres d'apprentissage, des apprentis, des avocats en place ou futurs, se font entendre sur un mode mineur².

La deuxième enquête s'est intéressée au lien entre les changements du monde du travail dès les années 1990 et la montée du populisme de droite. La partie suisse de cette recherche européenne³ a concerné les salariés de grandes entreprises (cadres techniques, ouvriers qualifiés, employés). Au travers de deux enquêtes, qualitative par entretiens et quantitative par questionnaires administrés par téléphone, cette recherche a analysé en priorité la manière dont les salariés appartenant aux grandes entreprises ayant subi des restructurations durant les 10 dernières années vivaient les changements⁴. Il s'agissait de comprendre si et comment l'expérience du changement au travail affectait la subjectivité politique des individus (Plomb et Poglià, à paraître).

1. Ce travail de comparaison entre deux enquêtes est le résultat d'une présentation conjointe des deux auteurs lors du séminaire CUSO de novembre 2005 organisé sur le thème des classes moyennes. Il nous a semblé en effet intéressant de voir comment les logiques d'identification aux catégories du milieu variaient selon les époques. Cet article rend ainsi compte d'un essai de comparaison plutôt que d'une recherche pensée et produite à l'avance pour traiter de cette problématique. Les matériaux d'enquête présentent dès lors une certaine hétérogénéité, dans les professions et secteurs étudiés et dans les méthodes de recherche, dont nous avons cherché à tirer profit en problématisant les rapports entre statuts indépendants et salariés (cf. *infra*).

2. Outre le fait qu'ils sont parmi les premiers, avec les médecins, à se préoccuper de mettre en place des certifications valides sur l'ensemble du territoire national, les avocats et

les artisans ont été retenus pour questionner historiquement l'assertion sociologique qui admet que certains groupes (« professions » au sens anglo-saxon du terme) sont plus enclins que d'autres à recourir aux diplômes pour réguler leur secteur d'activité et leur recrutement.

3. Recherche SIREN effectuée dans le 6^e Programme-cadre dont on trouve les résultats principaux sur le site suivant : <http://www.siren.at/>

4. Pour l'enquête suisse, nous avons choisi trois secteurs d'activités principaux : la chimie bâloise (fusion de CIBA et Sandoz puis décentralisations diverses), Swisscom (processus de privatisation : plans sociaux), la vente (transformations du secteur de la vente, informatisation, regroupements, rachats, etc.). Plus marginalement, nous avons également effectué des entretiens dans la microtechnique et l'informatique.

Dans cet article, nous souhaitons montrer que la catégorie du milieu se définit principalement « en creux », c'est-à-dire qu'elle est activée comme une position relative face à d'autres groupes ou individus, ces derniers prenant des visages et des contours fort divers qu'il s'agit de repérer empiriquement. C'est cette malléabilité qui explique le succès et l'extension de la catégorie, mais qui rend aussi sa continuité difficile. Au niveau politique, elle permet le rassemblement d'individus, sans toutefois assurer le maintien d'un profil social et d'opinions politiques univoques. Nous mettrons donc l'accent sur la diversité des positions et profils sociaux englobés par la catégorie et sur ses modalités de mobilisation au lieu d'insister sur les formes statiques d'un discours qui serait le propre d'un groupe unique aux contours bien définis. La comparaison entre périodes et entre groupes hétérogènes doit permettre de réfléchir aux ressorts de l'identification à une catégorie du milieu et non à autonomiser des caractéristiques invariantes de cette catégorie.

Des représentations englobant l'indépendance et le salariat

L'évolution de la composition des classes moyennes est une interrogation sociologique centrale du 19^e siècle. Un aspect important consiste à examiner comment cette catégorie est liée au statut d'indépendants ou de salariés et si elle est générée par référence à cette dimension centrale de l'activité professionnelle. Dans la perspective de l'étude dynamique du positionnement des groupes sociaux, nous prendrons en compte deux facettes. Premièrement, le changement principal affectant la structure occupationnelle de cette partie de la population peut être résumé comme un mouvement symétrique de l'indépendance vers le salariat : la diminution de la classe moyenne traditionnelle indépendante⁵ (artisans, commerçants, paysans) et la montée des classes moyennes salariées, en particulier des groupes sociaux dont la

5. La diminution de la classe moyenne traditionnelle indépendante (la petite bourgeoisie traditionnelle) est peu visible dans les statistiques suisses. D'une part, parce que nous ne disposons pas de données fédérales antérieures aux années 1970 sur le statut d'activité des personnes actives et, d'autre part, parce que l'augmentation de la proportion des indépendants dans les années 90 (de 10% au début des années 80, cette proportion est passée à 18% en 2004) est principalement due à des personnes à fort capital culturel (Falter, 2005). A la fin du 19^e siècle, les classifications du recensement de la population insistent en effet sur le secteur d'activité et la partition entre arts manuels et arts libéraux comme catégories communes pertinentes. Elles négligent le statut de celui qui exerce et, par conséquent, ne chiffrent pas le nombre d'indépendants ou de salariés dans les différentes rubriques. Le recensement des entreprises de 1905 comptabilise uniquement les entreprises et personnes exerçant « dans

une manière indépendante et un but lucratif ». Par recoupement, on saisit donc le flou statistique et les débats politico-statistiques qui entourent les notions « d'indépendants », de « salariés », de « professions libérales ou intellectuelles », enjeux cruciaux lorsqu'il s'agit d'introduire des assurances sociales et des réglementations.

structure du capital est composée de plus de capital scolaire. « Globalement, on peut considérer que, si la classe moyenne du début du siècle était majoritairement formée d'indépendants, à la fin du siècle, c'est le groupe des membres salariés de la classe moyenne qui caractérise celle-ci » (Berstein, 1993 : 10). Deuxièmement, quels sont les effets de ce glissement sur le positionnement et le discours identitaires faisant référence aux classes moyennes : assiste-t-on à un éclatement de la catégorie correspondant à une montée en opposition des sous-groupes salariés et indépendants ou tend-on vers la prédominance symbolique des nouvelles fractions dotées d'un fort capital culturel, qui se font les porteuses de valeurs et de pratiques « modernisatrices », a-partisanes, voire a-politiques (Vester *et al.*, 1993) ?

Pour approfondir cet enjeu, nous allons montrer que l'ébranlement des rapports entre l'indépendance et le salariat, la remise en cause des attentes et habitudes attachées à ces statuts, est, lors de moments historiques critiques, au fondement de l'adhésion à des discours insistant sur les vertus de la classe du milieu. Ce ressort identificatoire apparaîtra d'autant mieux que nous décrirons pour chaque période et groupe concerné les transformations spécifiques qui affectent leur condition d'indépendants ou d'employés, ainsi que les enjeux, positifs ou négatifs, qu'ils perçoivent dans cette remise en cause de leur identité professionnelle. En Suisse, le tournant du 20^e siècle marque un processus d'intervention accrue des pouvoirs publics dans la réglementation des activités professionnelles (cursus de formation, rétributions, pratiques permises ou illicites). Si cette régulation est incitée par les représentants des milieux professionnels, elle n'en suscite pas moins des préventions rassemblées sous le label « perte d'indépendance ». La profession avocate est particulièrement concernée parmi les professions juridiques, parce qu'elle est tributaire de la modernisation du fonctionnement des institutions judiciaires et de la garantie, par les autorités, d'un monopole de certaines tâches de défense et de représentation devant les tribunaux. Ses membres n'entendent toutefois pas devenir des « fonctionnaires » aux ordres du pouvoir (à l'instar des notaires ou des juges) ni des gestionnaires financiers « indépendants » comme les agents de poursuite, les huissiers, les agents d'affaires ou les banquiers. Les artisans, vaste catégorie regroupant selon l'USAM (*Union Suisse des Arts et Métiers*) l'ensemble des petits producteurs – de la couturière au boulanger, du ferblantier au menuisier – sont emblématiques d'acteurs craignant la concurrence des entreprises industrielles et des nouveaux modes de consommation qui précipitent la standardisation des produits et la baisse des prix. Ces transformations sont vécues comme menaçant à terme leur survie en tant qu'indépendants. Les vendeuses et les cadres techniques de la fin du 20^e siècle sont eux sommés de se comporter en travailleurs actifs, responsables et flexibles au sein de grandes organisations – qualités renvoyant en partie aux traits de l'indépendance –, alors que les réaménagements de leur poste de travail tendent

à restreindre leurs marges d'action en tant qu'employés : c'est pour gérer et interpréter les tensions générées par ces injonctions qu'ils mobilisent des références aux catégories intermédiaires.

Les formulations typiques utilisées aux deux périodes pour évoquer les relations difficiles entre indépendance et salariat se déclinent sur deux registres : d'une part, les discours élaborés par les porte-parole des organisations représentatives ; d'autre part, les propos tenus « en privé » par des membres du groupe. Les archives de la fin du 19^e siècle accentuent la première dimension, les paroles individuelles conservées étant médiées par les organisations représentatives. L'étude contemporaine s'est focalisée sur la deuxième dimension en privilégiant des entretiens individuels permettant d'accéder aux trajectoires et expériences qui mènent à adhérer à des « discours populistes », parfois hors d'un engagement politique collectif pour tel ou tel parti ou syndicat. Cette hétérogénéité initiale incite à porter attention aux inflexions, voire aux discordances, entre ces deux registres sur lesquels s'élaborent des « identités moyennes ».

Le double closure comme mode typique de positionnement social

Tout groupe social se donne à voir comme un groupe distinct des autres groupes, parce que ses membres et ses instances de représentation développent des pratiques d'inclusion des membres et de mise à l'écart des non-membres. Max Weber différenciait ainsi les relations sociales fermées – celles qui excluent ou limitent la participation – et ouvertes – qui n'interdisent à quiconque est en mesure de le faire et le désire de participer à l'activité (82-86). Il ajoutait que l'ouverture ou la fermeture dépend du fait que les membres attendent une amélioration de leurs propres chances, soit par une extension de la relation, soit par une monopolisation. Ces logiques prennent appui sur la constitution de préséances – comme la durée de présence dans un quartier (Elias, 1965), dans un pays, dans une profession, dans une entreprise – et sur le partage d'avantages et d'expériences.

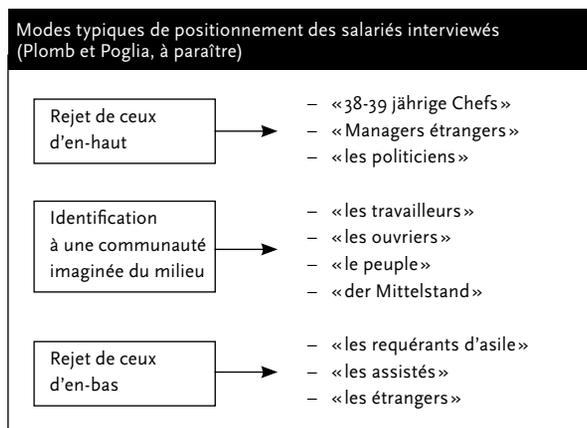
Les sociologies spécialisées ont repris cette notion de fermeture. En sociologie des professions, qui nous intéresse ici par rapport aux stratégies de défense ou d'expansion mises en place par des groupes en période de crise, le pouvoir professionnel a été conceptualisé comme la capacité à instaurer une clôture économique (monopole de segments de marchés du travail ou de production) et une clôture symbolique (monopole du prestige lié à l'exercice réservé d'une activité) (Dubar, 1998 : 113-138). Ces modèles gommant cependant quelque peu les complexités de ces phénomènes, notamment l'étendue et l'origine des capacités de fermeture : tous les membres d'un groupe ne sont pas logés à la même enseigne en ce qui concerne la protection qu'ils retirent et, bien souvent, ce sont d'autres acteurs et institutions, comme l'Etat, qui permettent à un groupe de mettre ces barrières (Evetts, 2003).

A partir de ces définitions liminaires, la notion de clôture s'est diffusée en sociologie, allant jusqu'à englober tout processus identitaire d'exclusion/inclusion. Cette « dilution » tend à amalgamer des conduites et des stratégies sociales distinctes, elle néglige de différencier les modalités de clôture disponibles pour telles ou telles catégories (de l'exclusion physique à l'exclusion légale). Notre contribution vise dès lors à préciser quels acteurs individuels ou collectifs activent ces logiques de clôture, avec quel mode de raisonnement et dans quelles circonstances. Il s'agit de mettre en évidence les formes discursives et les dispositifs pratiques qui permettent à des acteurs sociaux de délimiter non seulement un extérieur et intérieur, mais aussi de constituer une hiérarchie verticale de l'ordre social en s'y plaçant au milieu. La construction d'une catégorie moyenne, à géométrie variable et aux contours plus ou moins flous, procède simultanément d'un aplatissement, d'un resserrement de la structure sociale et d'une valorisation des positions intermédiaires. Boltanski l'a admirablement mis en exergue à partir d'une frange supérieure, les cadres, en insistant sur les fractionnements internes de ce groupe, fractionnements qui forgent sa solidité puisque les « petits cadres » s'identifient aux « grands cadres » et que les « grands cadres » mobilisent les « cadres inférieurs » pour faire exister l'entité collective (Boltanski, 1982 : 51-52).

Pour sortir du cercle où s'enferment les débats sans fin et sans solution sur la « position de classe » des cadres, il faut commencer par renoncer à donner une définition préalable du groupe et prendre pour objet la conjoncture historique dans laquelle les cadres se sont formés en groupe explicite, doté d'un nom, d'organisations, de porte-parole, de systèmes de représentations et de valeurs. Au lieu de chercher à déterminer les « critères » au moyen desquels le groupe « doit » être défini et les « frontières » qu'il « faut » lui donner pour obtenir un objet palpable et bien délimité (ce qui revient le plus souvent, on l'a dit, à enraciner le groupe dans l'ordre de la pure détermination technique et de la division technique du travail), on peut alors tenter de rendre compte de la forme prise par le groupe en interrogeant le travail de regroupement, d'inclusion et d'exclusion, dont il est le produit, et en analysant le travail social de définition et de délimitation qui a accompagné la formation du groupe et qui

a contribué, en l'objectivant, à le faire être sur le mode du cela-va-de soi.

Sur la base de cette analyse qui traque la substantialité a priori des groupes, nous n'affirmons pas que les avocats ou les artisans de la fin du 19^e siècle, les vendeuses ou les cadres techniques de la fin du 20^e siècle appartiennent à une seule et même classe moyenne. Nous mettons en évidence que leurs manières de se positionner relève de trois formes typiques, comme schématisé dans le tableau ci-dessous : le rejet vers le haut, le rejet vers le bas et la constitution d'une communauté imaginée du milieu.



Se positionner contre le haut, face au haut ou plus haut

Artisans et avocats du 19^e siècle : entre crainte de déclassement et volonté de reclassement

Pour les représentants des avocats et des artisans de la fin du 19^e siècle qui visent à normer les formations autorisant l'accès à leur profession, la mise en place de diplômes et d'examens est une préoccupation essentielle⁶. Cette aspiration collective à l'élévation du niveau scolaire relève d'une stratégie de positionnement dirigée à la fois vers le haut et vers le bas ; elle exprime une crainte de déclassement. Cette peur du déclin présente des ressorts similaires dans les deux groupes, mais elle touche à une position de départ sur l'échelle sociale plus privilégiée pour les avocats que pour les artisans⁷. Nous allons par conséquent découvrir qu'elle vise des concurrents eux aussi différemment situés dans l'espace social. Auparavant, il importe de rappeler qu'en Suisse à

6. L'acte constitutif de la Fédération suisse des avocats (FSA) en 1898 exprime cette préoccupation et présente l'organisation comme un groupement destiné « à défendre énergiquement des buts plus pratiques » que la Société des juristes suisses. L'Union suisse des arts et métiers (USAM) rassemble en 1879 des associations de métier ou de branches régionales, avec la perspective de revivifier la protection du groupe professionnel artisanal après la dissolution légale des nor-

mes corporatives au cours du 19^e siècle. La question des apprentissages sera une priorité prise en charge par la « Commission nationale des examens ».

7. Indice du problème posé par la formation, c'est en 1900 que les apprentis sont recensés pour la première fois comme catégorie spécifique, alors qu'avant ils étaient comptabilisés avec les artisans en place ou agrégés à l'activité de leurs parents. Parmi les 52 867 apprentis

(37 961 hommes et 14 906 femmes), 84% sont répartis dans la transformation des matières premières et 10,4% dans le commerce. En 1900, les « Avocats et leurs clercs » (1420 personnes) apparaissent, eux aussi comme une spécialisation qui s'autonomise des « Notaires », « Des autres mandataires chargés d'affaires de droit, gérance » et du « Personnel de sociétés commerciales, industrielles et d'utilité publique ». Ils s'inscrivent au sein de la rubrique « Administration publique,

sciences et arts », qui a remplacé celle d'« Administration publique » pour faire une place plus visible aux professions libérales.

cette période les titres scolaires et professionnels sont loin d'être généralisés comme moyens de tester et d'attester les compétences et l'accomplissement d'une formation, même dans les universités. Les prétendants à l'exercice d'une activité étaient « sélectionnés » ou « cooptés » par des procédures informelles au sein de réseaux d'interconnaissance de faible étendue géographique. Or, ces modalités, fondées sur la reproduction des normes et habitudes du groupe, ne garantissent plus des barrières protectrices suffisantes, ni face aux doctrines libérales qui prônent le libre établissement et l'esprit de concurrence, ni contre de nouveaux venus qui se réclament de leurs compétences scolaires.

Nous nous trouvons là dans une configuration historique typique où des groupes professionnels plus ou moins institutionnalisés entrent en conflit avec d'autres pour établir et justifier le contrôle d'un domaine d'activités. Abbott (1988) a mis en évidence les logiques et les stratégies qui fondent ces luttes autour des territoires professionnels et qui ont été mises en œuvre historiquement par les professions ayant acquis un haut statut (médecins, juristes, théologiens) : malthusianisme démographique et professionnel, instauré par l'élite d'un groupe pour empêcher l'intensification de la concurrence ; validation scolaire de modes opératoires et de connaissances théoriques pour se forger des compétences exclusives ; domaines d'activités ou clientèles déconsidérés par l'élite, pris en charge par des groupes jusque-là écartés. Par rapport à la problématique sociologique des classes moyennes, l'intérêt est de se demander si ces stratégies se sont progressivement diffusées dans l'ensemble des groupes professionnels et, si oui, avec quels effets ou distorsions.

Les représentants les plus actifs au sein de l'Union suisse des arts et métiers (USAM) et des *Gewerbevereine* cantonaux – qui cumulent la réussite professionnelle et les formations les plus intellectuelles⁸ – ont développé des traits légitimatoires caractéristiques des groupes sociaux du haut de la hiérarchie sociale, sans qu'ils mentionnent ces derniers explicitement. Ils adaptent cette rhétorique pour convaincre la proportion la plus large possible des artisans de la nécessité d'introduire les examens ; ils font appel à la fierté et aux antécédents corporatistes de l'identité artisanale : même déstabilisés, ces traits du savoir-faire et de l'indépendance subsistent avec assez de force pour constituer des autoréférences. Destinées aux membres des sections et aux jeunes apprentis, toutes les brochures et les circulaires de l'USAM insistent sur la nécessité de former des apprentis pour qu'ils deviennent des artisans compétents et polyvalents, des artisans autonomes maîtres de leurs temps, de leurs commandes et de leurs outils.

Les examens de fin d'apprentissage ont pour but de susciter le zèle et l'assiduité de l'apprenti pendant son apprentissage. Ils facilitent la formation ultérieure du jeune artisan diplômé, son engage-

ment dans d'autres ateliers et permettent éventuellement au maître artisan la sélection d'une main-d'œuvre capable (...) » (Circulaire 66 du Comité central de l'USAM, 30.12.1886).

Les programmes d'examen, uniformisés quel que soit le métier, mettent l'accent sur les compétences et les savoir-faire (culture générale, calcul, dessin) indispensables pour la production de marchandises « de qualité », adaptées aux désirs particuliers des clients. L'objectif est de « moderniser » les compétences artisanales pour faire face à la concurrence de l'industrialisation et des marchandises standardisées de masse. Vu ces prétentions à se présenter comme des professions « du savoir » et « indépendantes », les attaques directes portées contre des groupes mieux placés dans la structure sociale sont rares. Elles ont lieu dans les arènes parlementaires, fédérale et cantonales, lorsque des députés, pour la plupart membres du camp libéral, se sont opposés au soutien de la formation professionnelle. Les porte-parole des artisans ont critiqué ces professions libérales qui bénéficient d'un monopole garanti par l'Etat et le refusent aux autres parce qu'ils croient que leur activité est socialement et économiquement plus importante.

A la fin du 19^e siècle, la réglementation des certifications et des formations, poussée ou freinée par les lois cantonales ou fédérales, participe donc très clairement de la hiérarchisation entre les groupes sociaux. Ainsi, les avocats qui s'investissent dans la FSA pour réclamer des certifications de même niveau dans tous les cantons, voire des brevets suisses, se servent très fréquemment, et parfois avec quelques accents critiques, de l'exemple des médecins qui ont eux réussi cette opération.

L'essentiel est qu'après bientôt quarante ans soient aussi créées, comme pour le personnel médical, des patentes qui permettent la circulation des avocats (J. P., avocat bernois, Procès-verbal de l'Assemblée générale, 1913) ;

L'avocature doit être délimitée par des barrières professionnelles, comme le personnel médical (O. M., avocat argovien, Procès-verbal de l'Assemblée générale, 1925).

8. La Commission centrale d'examen est, entre 1892 et 1913, composée prioritairement de directeurs de musées industriels, des enseignants des écoles professionnelles ou d'hommes politiques. Les artisans en activité n'occupent pas la présidence ni la majorité des sièges, bien qu'ils se distinguent de la moyenne des artisans par leurs charges politiques (députés cantonaux, conseiller municipal) et par leurs professions (fabriquant de piano, diamantaire, menuisier).

Deux hommes jouent un rôle clé : Werner Krebs, imprimeur d'origine, premier secrétaire général salarié de l'USAM à partir de 1886 et Léon Genoud, fils d'un propriétaire d'une scierie, qui exerce comme instituteur avant de devenir un spécialiste de l'enseignement professionnel.

Cette comparaison avec des professionnels à statut égal ou supérieur est à double détente : légitimer la revendication auprès des autorités politiques et judiciaires cantonales et fédérales réticentes ; montrer publiquement que le groupe peut acquérir un niveau de formation élevé pour ses membres, afin de garantir la meilleure santé possible de la justice. Moins consciemment, il s'agit de ne pas perdre de distance sociale face à des acteurs qui ont conservé un pouvoir d'auto-organisation pour dicter les règles d'accès à leur profession, tout en exerçant dans leur majorité en indépendants. L'identification à d'autres fonctions juridiques est plus problématique, car ceux dont l'activité est partout réglementée sont les notaires, considérés comme exerçant une charge étatique et donc comme des quasi « fonctionnaires ». Les avocats ne sont pas prêts à franchir ce pas, puisque leur identité est en partie forgée en tant que contre-pouvoir institutionnel. De même, en Suisse, la charge de juge n'est pas détenue à tous les niveaux juridictionnels par des professionnels brevetés, les jurys laïques restant un pilier du système.

Dans cette configuration, la mise en place de diplômes est, chez les avocats comme chez les artisans, avant tout une arme de police interne. Les plus acharnés à formaliser le contenu de la formation sont des avocats établis depuis une dizaine d'années⁹. Ils visent les avocats venant d'autres cantons, perçus comme des étrangers inconnus moins bien formés, ainsi que les « faux avocats », c'est-à-dire non conformes aux mœurs de leurs prédécesseurs et soupçonnés de vouloir faire de l'argent. L'élite de la profession est elle beaucoup moins mobilisée pour cette cause, convaincue de s'en sortir malgré les transformations de la profession. Les discours collectifs tenus par la FSA doivent composer avec ces divergences sociologiques internes, surtout lorsqu'il s'agit de paraître publiquement uni.

Salariés des grandes entreprises : vers le rejet des figures du changement

A partir des stratégies des organisations représentatives artisanales et avocates, nous pouvons avancer que les logiques de positionnement face au haut ne sont pas si évidentes à mobiliser efficacement à un niveau collectif et institutionnel. Elles oscillent entre le rapprochement et la prise de distance, à travers des références qui tendent vers l'imitation en refusant une assimilation qui nierait la spécificité du groupe. Du côté des salariés du début

9. Ces caractéristiques apparaissent à l'analyse du registre des membres de la FSA et des parcours des avocats qui se prononcent sur la question des certifications.

10. Sur ces changements, voir en particulier Veltz (1999), Boltanski et Chiapello (1999), Sennett (2006). Sur ces transformations en Suisse, voir en particulier les travaux de sociologie des organisations (Geser, 2001).

du 21^e siècle en revanche, ces logiques ont tendance à se radicaliser tout en devenant plus complexes dans les groupes visés. Se positionner face à ceux qui se situent plus haut est en effet une attitude de groupe bien connue. Le mouvement ouvrier, le marxisme ou le socialisme ont diffusé largement cette forme d'identification collective contre ceux qui détiennent à la fois le pouvoir et l'autorité du fait de la propriété. Pour les cadres techniques et les vendeuses interviewés individuellement dans le cadre de l'enquête SIREN, la mise à distance discursive de ceux qui sont « plus haut » prend un autre chemin lié à leur situation particulière dans l'entreprise. Dans les grandes organisations où la propriété et la gestion quotidienne des affaires sont séparées, il est d'autant moins facile de se représenter et de figurer celui ou ceux qui dirigent la destinée de l'entreprise et des changements vécus au quotidien que l'on est éloigné des élites dirigeantes. D'autre part, le contexte de transformation rapide des grandes entreprises dans les années 90 en Suisse va bouleverser les règles de participation et d'engagement dans l'organisation du travail : aplatissage de la hiérarchie, décentralisation et sous-traitance, management par projet, travail par petits groupes autonomes, etc. Toutes ces transformations, qui ne sont bien sûr pas propres à la Suisse¹⁰, changent ce que Richard Sennett a appelé de manière générale la « culture du capitalisme » (Sennett, 2006) c'est-à-dire les règles, valeurs et codes qui président à l'engagement individuel dans les organisations collectives de travail (récompense, mobilité, responsabilité, rapports sociaux, etc.). Lors de restructurations, l'introduction de ces nouvelles pratiques et valeurs s'appuie en particulier sur les nouveaux venus des entreprises. L'expérience des plus « anciens » se trouvant ainsi doublement disqualifiée : par les nouvelles règles de reconnaissance du travail et par les nouveaux venus, mieux adaptés et plus adaptables aux nouvelles exigences. Nous avons ainsi pu observer comment une large frange de salariés se trouvaient en porte-à-faux entre une expérience et des compétences acquises dans une organisation favorisant l'engagement de long terme, le métier et l'accumulation de compétences spécifiques, et une organisation nouvelle exigeant des compétences transversales et privilégiant le capital culturel dans l'attribution des postes à responsabilité.

Dans ce contexte rapidement brossé, une grande partie des personnes interviewées rejettent ceux qui figurent ces changements et qui, contrairement au schéma marxiste opposant deux groupes éloignés dans l'espace social, se situent juste au-dessus ou juste à côté. Prenons deux exemples :

Mme Marini, 60 ans au moment de l'entretien est cheffe de rayon dans un grand magasin. Elle a acquis son « métier » avec l'ancienneté et a gravi les échelons de la vente avec les années. Au moment de notre rencontre, elle envisage de prendre une retraite anticipée alors qu'elle a déjà diminué son temps de travail à 80%. Dans son

récit, elle décrit minutieusement tout ce qui affecte les conditions d'attachement à son travail, à ce métier de vendeuse qu'elle a appris au fil des ans. « Mais les plus grands changements à mon avis c'est l'évolution... je vous dis depuis ces cinq ans tous ces... bon l'informatique qu'est faite pour nous aider ben elle a un petit peu... ou alors il faudrait faire que ça, pas aller dans la surface de vente, puis alors on serait au top (...). » Ceux qui représentent les « grands changements », ce sont ceux qu'elle peut observer à côté d'elle, dans son quotidien du travail : « Ouais, mais je vois les chefs... qui arrivent... y en a une au ménage elle est beaucoup beaucoup derrière... dans son bureau, beaucoup derrière son ordinateur et pas du tout sur le.. presque pas du tout sur la surface tandis que nous en bas, la dame qu'a les Messieurs, les enfants tout ça elle, elle venait de la (nom de magasin) et bien, elle avait le même principe que moi : on est plus souvent sur la surface de vente les deux (...). »

Le haut chez les vendeuses interviewées, ce sont les nouveaux chefs qui accèdent au même poste qu'elle par leur capital scolaire. Beaucoup plus jeunes, ils sont recrutés pour le « potentiel » que promet et promeut leurs diplômes. Maîtrisant mieux l'informatique, ils maîtrisent aussi mieux l'organisation formelle et la relation à la centrale de décision. Tout en défendant son attachement à la « surface de vente », Mme Marini dit aussi son rejet d'une manière de travailler qui disqualifie son expérience (« la vente, c'est bientôt plus que du libre-service »). Elle dresse des barrières face à ces jeunes entrants qui ne sont pas jugés sur la durée des efforts consentis dans l'entreprise, mais sur leurs capacités de flexibilité au changement organisationnel.

Ce qui se joue ici, c'est le remplacement rapide d'un modèle d'engagement dans le travail par un autre. Cette transformation qui touche aux tâches quotidiennes et aux contraintes spatiales (surface vs bureau) produit des habits clivés chez les vendeuses interviewées. Une manière de rétablir cette dissonance consiste alors à rejeter hors de son monde de référence (« le métier ») les nouveaux venus.

De la même manière, M. Bollinger, récent préretraité de la direction d'une unité technique dans l'industrie chimique bâloise, constitue des barrières morales fortes à l'endroit des « nouveaux managers » formés à « l'expérience américaine ». Il oppose alors dans son récit sa conception de la gestion des autres à celle des nouveaux venus qui intègrent l'organisation au fur et à mesure des restructurations des années 90. Ces « 38-39 jährige Chefs » comme le dira un autre cadre de la même entreprise, remettent en question par leurs engagements une éthique du travail tout entière dirigée vers le progrès et « l'utilité sociale » de chacun : « atteindre ensemble un grand objectif », valorisation de la dimension civique (« staatstragende Gründe ») de son rôle de cadre (« geistiger

Führer »), défense d'une gestion « libérale et sociale », etc. Comme pour la situation de Mme Marini, cet ex-cadre s'est senti en fin de carrière dans l'incapacité d'activer ses qualités de direction et de gestion des autres alors que son département est externalisé puis attaché à nouveau à une nouvelle raison sociale. Que ce soit dans les télécommunications, la chimie ou la vente, de nombreux salariés interviewés reproduisent le même sentiment de dépossession par rapport à ce qui faisait « avant », dans un passé proche, leur attachement au travail. Ils disent alors leur différence dans la comparaison et l'opposition à ceux par qui ils voient arriver le changement.

Se démarquer du bas

Les schèmes de positionnement face à des acteurs placés moins favorablement dans la hiérarchie sociale sont peut-être moins délicats à activer que la critique, le rejet ou la prise de distance à l'égard des mieux placés, toujours susceptibles de réagir symboliquement ou dans les relations de travail effectives. Ils se fondent plus assurément sur la relégation et la dévalorisation des groupes et individus desquels on veut se démarquer. Reste à examiner s'ils touchent des groupes précis auxquels les individus ou les organisations collectives sont confrontés au quotidien ou des catégories plus vagues faisant office de balise dans l'espace social. Dans les deux contextes historiques considérés, les collectifs stigmatisés incarnent des « problèmes » concrets. Toutefois, dans les discours individuels des salariés des grandes entreprises contemporaines, ils semblent plus éloignés de la sphère du travail proprement dite.

Artisans et avocats du 19^e : la formation pour se préserver du bas

Les artisans se positionnent face au bas avec plus de vigueur que les avocats, ce qui traduit des peurs accrues concernant l'existence même du groupe, ses revenus et son existence future. Avoir accompli un apprentissage normé doit, aux yeux des représentants artisans, permettre de s'éloigner des ouvriers sans qualifications engagés dans des grands ateliers pour effectuer des tâches parcellisées, ainsi que des « vendeurs ambulants » qui pratiquent le dumping. Cette démarcation consiste à préserver l'attrait des formations artisanales, en évitant que les jeunes bifurquent dans des entreprises plus grandes, soit d'emblée comme dans la maçonnerie où ils « préfèrent » gagner un salaire rapidement, soit à la fin de

11. Cf. USAM (1895) *Die Förderung der Berufslehre beim Meister*. Bern.

l'apprentissage comme dans la ferronnerie/soudure où les usines et les ateliers offrent des emplois¹¹. Il faut noter ici que les jugements dépréciatifs se portent plus volontiers sur le comportement des apprentis et salariés que sur les patrons qui les engagent. En revanche, les dirigeants des organisations artisanales peuvent se montrer durs pour reprocher aux « petits » dans leurs propres rangs de baisser les marges de prix et la qualité, par inconscience et par individualisme vis-à-vis de l'avenir du secteur artisanal. A l'inverse, certains maîtres d'apprentissage, dont les archives se font l'écho indirect, reprochent à leurs représentants de ne pas tenir compte des contraintes du terrain et s'insurgent notamment contre l'inutilité des épreuves scolaires dans les examens.

La critique dirigée contre le bas trouve ses limites dans une certaine restriction des aspirations à la mobilité des apprentis, typique du raisonnement moyen. Promouvoir une bonne formation ne doit pas empêcher chacun de rester à sa place. Dans leurs rapports¹², les examinateurs artisans ou les inspecteurs des apprentissages conseillent aux futurs apprentis de ne pas tous se lancer dans des spécialités, mais de privilégier les occupations sûres : ainsi les couturières n'ayant pas toutes la carrure pour devenir modistes, elles devraient se diriger vers les occupations moins prisées de tailleuses pour garçons, repasseuses ou lingères qui « sont lucratives à condition de faire bien ». On pourrait résumer cette attitude en disant qu'elle tend à améliorer le niveau de qualification moyen pour moderniser juste ce qu'il faut les méthodes de production et les produits de l'artisanat en évitant de bouleverser son ordre interne.

C'est une préoccupation similaire de modernisation contrôlée que soutiennent les avocats favorables à l'uniformisation des certifications. La catégorie immédiatement subalterne à laquelle les avocats « scientifiquement » formés ne souhaitent pas être assimilés est d'abord « interne » : elle amalgame les avocats « ratés » – ceux parvenant à subvenir à leurs besoins qu'au prix d'affaires douteuses – et les avocats salariés – qui travaillent en nombre toujours plus grand pour des firmes de recouvrement de dettes ou des syndicats. Dans ces délimitations se joue un dilemme central dans l'orientation de la profession à la fin du 19^{ème} siècle, son rapport à l'argent et au profit, entre maintien de l'indépendance et montée du salariat (Karpik 1995 ; Siegrist, 1996). Une polémique qui agite le Conseil de l'Ordre genevois entre

12. Cf. par exemple, Inspectorat neuchâtelois des apprentissages, *Rapports annuels sur l'application générale des lois sur la protection des apprentis et des ouvrières et sur les examens professionnels. 1892-1933*, Bibliothèque nationale, Berne. Cote OP 893.

13. *Rapport présidentiel du Conseil de l'Ordre des avocats genevois, 1912-13*, p. 27.

1912 et 1913 et l'oppose aux avocats de l'Union genevoise de crédit illustre ces tensions :

En prétendant auprès de la clientèle que les frais de justice sont trop élevés, que les honoraires demandés par les avocats sont exagérés, et que ces mêmes avocats sont une plaie de la société, on pense attirer l'eau à son petit moulin¹³.

Cet enjeu conduit à dénigrer des activités de conseil et de gestion financière, qui se sont développées avec la complexification des affaires d'argent et la juridicisation des procédures, et que se disputent agents d'affaire, huis-siers, préposés aux poursuites. Les avocats y voient avec dilemme un marché qu'ils avaient laissé en friche mais qu'ils ne peuvent plus négliger suite à l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur les poursuites et les faillites : les prêts d'argent ne se font plus à l'amiable entre gens proches, ils impliquent des intermédiaires, ce qui multiplie les occasions de litige. Au niveau légal, les avocats ont tenté de limiter les sphères d'action de ces catégories moins dotées de ressources organisationnelles et de relais politiques, en leur posant des conditions drastiques de formation et de numerus clausus, comme dans le Canton de Vaud lors des débats de la Loi sur les agents d'affaire de 1893. Stratégie à double tranchant puisqu'elle peut rehausser le prestige de ceux que l'on cherche à contenir. En tout cas, le Parlement vaudois n'entérinera pas cette attaque trop manifeste.

Salariés des grandes entreprises : moraliser la dépendance

Dans les récits des salariés, la distinction et la constitution de barrières vers le bas ne concernent pas l'organisation du travail elle-même mais bien plutôt des catégories de population qu'ils identifient dans l'espace public comme menaçantes. La fonction de ces catégories relève plus largement de l'insécurité sociale (Castel) des salariés rencontrés. En effet, la fragilisation de leur parcours et parfois, la disqualification d'une expérience acquise tout au long d'une trajectoire ascendante appellent, chez les salariés interrogés, un besoin de redéfinir les frontières avec des groupes sociaux desquels leur possible déclassement les rapproche. Ainsi en est-il par exemple de M. Fricker, 54 ans, ancien cadre d'une entreprise de télécommunications qui s'est vu glisser petit à petit d'une position de « cadre moyen » comme il le dit lui-même à une position d'intérimaire placé selon les besoins dans divers services de l'entreprise. Lorsqu'on lui demande en fin d'entretien quels sont les principaux problèmes qu'il y aurait à régler en Suisse, il cite dans l'ordre : Tout d'abord, il faut « arriver à coordonner cette politique des étrangers (...) [car] ça devient vraiment dramatique hein, chaque année il me semble que ça vient pire ». Ensuite, il faudrait selon lui rétablir un équilibre entre « les prix qui montent et les salaires qui stagnent ». Enfin, il fait part du problème de « tous les gens qui dépendent de l'Etat ». Il dit ainsi avoir additionné toutes les statistiques concernant

les « handicapés », les « chômeurs », les « drogués », les « alcooliques » et autres « assistés » au fur et à mesure de leur publication dans les journaux. L'importance de toutes ces catégories de personnes sont pour lui un danger potentiel venant « de l'intérieur » :

« Mais un jour c'est que le danger viendra plus nécessairement de l'extérieur, hein, on va quand même vers un système où il y aura des troubles internes, ben justement si ces problèmes ne sont vraiment pas réglés, dans des délais raisonnables, ça va quand même une fois dégénérer, il faudra le temps mais on va quand même bien finir à avoir des émeutes, des grèves, des manifestations entre guillemets violentes, parce que quand on voit les grands cortèges du premier mai avec 250 pelés, j'entends c'est risible, maintenant quelque part. (...) De plus en plus faut s'attendre à des problèmes de l'intérieur, des émeutes, des mises à sac, avec des interventions nécessaires dans le genre interventions des CRS en France (...) ».

M. Fricker mobilise ces catégories de population « dépendantes de l'Etat » à la fois pour dire ce qu'il n'est pas mais également pour exprimer sa révolte face au déclassement qu'il subit, à l'écrasement de son revenu et à sa dépendance complète face à des changements qu'il tente de maîtriser par son discours. Tout comme M. Fricker, les salariés interviewés convoquent souvent ces catégories du bas¹⁴ pour marquer symboliquement la frontière (Lamont, 2002) avec ceux dont ils ne veulent pas se rapprocher. La fragilisation de son statut, la remise en question d'une expérience et d'un mode d'attachement au travail, parfois le déclassement pur et simple dans l'organigramme de l'entreprise, déstabilisent la représentation qu'ont d'eux-mêmes les salariés dans l'espace social. Le récit de soi devient par là un moyen de redéfinir ce que l'on n'est pas lorsque l'on ne sait plus ce que l'on est.

Produire un discours sur la moralité et la fonction sociale des catégories du milieu

Se réclamer de la moralité ou de la défense de l'intérêt public n'est pas le propre exclusif des catégories du milieu, c'est même historiquement et sociologiquement une caractéristique de l'idéologie déontologique des professions libérales. Toutefois, les groupes du milieu peuvent tabler sur leur position intermédiaire pour donner à leur rôle une connotation axée sur la conservation de l'ordre et de la paix sociale entre les extrêmes. C'est même le trait que l'on retient habituellement comme caractéristique du discours politique « Mittelstand ». Nous allons ici préciser ses diverses « fonctions » de réassurance et de promotion, collective ou individuelle.

Artisans et avocats du 19^e siècle : transmission de valeurs morales ou être au service du peuple

C'est exactement le discours que tiennent les organisations représentatives d'artisans qui, pour convaincre du bien fondé de leur action en faveur de la formation, expliquent que l'apprentissage auprès d'un maître artisan demande à être soutenue. Elle serait la mieux à même de transmettre des valeurs morales et de respect (du travail bien fait, de l'autorité) à travers une surveillance rapprochée de la jeunesse. Elle éviterait une dissolution des liens sociaux engendrée par les progrès de la grande industrie. Ce discours, qui s'appuie sur des problèmes quotidiens concrets, n'est pas aussi univoque qu'il y paraît pour l'ensemble des membres du groupe. A partir de 1880, on assiste, notamment dans les villes, à une progressive salarisation des apprentis, qui passe par le versement d'une indemnisation, alors qu'avant le couvert et le logis en faisaient office. Cette socialisation professionnelle en quelque sorte totale se heurte aux réaménagements des habitations et aux desirs de privatisation des familles d'artisans et d'apprentis, ainsi qu'à une hésitation à confier à des structures scolaires ou professionnelle les tâches de formation devenues trop lourdes. L'évocation de la fonction formatrice continue toutefois à grandir le groupe, elle le rassure dans un rôle traditionnel. Elle va servir de fer de lance à un programme qui met plus largement en avant l'importance vitale de l'artisanat pour le pays, à mesure que les représentants de l'artisanat entreront en politique non plus uniquement comme organisations professionnelles, mais à travers le Parti des artisans, bourgeois et paysans. Un travail de déplacement et d'autonomisation du positionnement professionnel en positionnement politique s'est effectué autour des mêmes valeurs.

Le travail accompli par la FSA pour présenter les avocats comme une catégorie du milieu n'est bien sûr pas du même ordre dans la mesure où l'image historique de profession élitiste, voire mal aimée, aux revenus confortables, empêche une adéquation et une adhésion immédiates avec le justiciable moyen, si tant est qu'il existe dans une période de bouleversement des instances judiciaires. C'est en présentant la mise en place d'une formation sélective comme le meilleur moyen de garantir à l'ensemble de la population la possibilité d'être défendue par des professionnels sérieux et compétents et de ne pas tomber à la merci d'avocats peu scrupuleux que les représentants avocats se légitiment.

14. Les « étrangers » et les « requérants d'asile » apparaissent d'ailleurs très souvent dans les récits pour figurer ces catégories du bas.

On a cité l'époque où le droit vivait dans le peuple à l'état de coutume ou *Volksrecht*. Ce temps est passé: le droit s'est compliqué et il faut de la science pour le comprendre.(...) Et vous parlez maintenant de faire rentrer dans le peuple la classe des avocats. Est-ce logique? D'ailleurs un des caractères des lois fédérales est de donner au juge une très grande latitude; dès lors n'est-il pas encore plus nécessaire d'avoir de bons avocats pour discuter de l'application de lois aussi générales et aussi abstraites?

On a dit encore: mais l'existence d'un ordre d'avocat est anti-démocratique. Je réponds que c'est précisément le contraire qui est vrai (prof. Hornung, exposé devant la Société des juristes suisses, 1878).

Ils construisent ainsi une rhétorique professionnelle faisant des avocats des piliers de la démocratie, une catégorie nécessaire pour la moralité et l'accessibilité des institutions judiciaires. Ils se promulguent, par extension, catégorie soucieuse du bien et de l'intérêt généraux.

Salariés des grandes entreprises : maintenir l'ordre et la moralité face au changement

Dans l'enquête Siren en revanche, les interviews en privé donnent une autre fonction aux discours moraux des individus. Par une sorte d'insécurité ontologique (Giddens), les salariés rencontrés sont particulièrement portés à rejouer leurs frontières vers le bas et à dénoncer ou à discuter le non-respect (par ceux du haut) des critères méritocratiques qui guidaient jusque-là leur identification à une trajectoire ascendante possible. Les discours sur la moralité servent alors, dans un contexte de transformation rapide des conditions de travail, à définir en creux l'ensemble social auquel on pense appartenir. Interrogés en privé, les salariés imaginent et racontent les propriétés morales de leur communauté d'appartenance. Cette « communauté imaginée » (Andersen) n'est cependant jamais décrite pour elle-même dans les entretiens. Pas plus qu'elle n'apparaît comme un « nous » auquel les salariés interrogés se diraient explicitement appartenir. Le « peuple », la « classe moyenne (*Mittelstand*) », les « travailleurs » sont les quelques catégories déclinées par les salariés pour dire les principes de justice auxquels ils

croient et qui sont remis en question par les décisions venant du haut ou les comportements de ceux du bas.

M. Eddinger, ouvrier qualifié de l'industrie chimique bâloise, tente de circonscrire dans cet extrait d'entretien les catégories de personnes dont les caractéristiques morales (effort, éthique du travail, engagement dans la durée) sont ignorées par ceux qui se situent « dans les étages supérieurs » et invalidées par les résultats auxquels aboutissent les catégories du bas.

Ja, ein bisschen eine Gaunerbande. Wie sich die Schweiz entwickelt. Beginnen wir jetzt einmal ... bei denen, hauptsächlich, was am meisten jetzt das Volk beschäftigt ist dort bei den Renten, nicht wahr. Plötzlich da von vier Prozent auf drei (...). Jetzt werden sie wieder das Volk an der Nase herumführen da wegen dem Gold da auch wieder oder wie soll ich jetzt sagen? Sie entwickeln sich schon, diese Schweiz entwickelt sich schon ein bisschen, würde ich sagen, momentan woran man eigentlich gar nicht gewöhnt ist. Das Volk wird einfach, an der Nase herum geführt, verarscht, auf jede Art und Weise, so, oder wie soll ich jetzt sagen? (...) Oder meine Mutter, die zum Beispiel im Spital, nicht wahr, oder so ... denn sie ist auch pflegebedürftig wenn sie sie von Zeit zu Zeit, auf gut deutsch gesagt, im ... liegen lassen haben, und Zeugs und Sachen. (...) Oder jetzt zum Beispiel ... Ich bin ja kein Rassenhasser oder so. Wenn man dann so sieht, wie je nachdem diese Asylanten, in zwei, drei Monaten, was die da schon alles haben, und Zeugs und Sachen, oder ... Je nachdem ein Schweizer, der schon länger hier war, bis ... was der muss in ein Büro, oder welches Zeugs abklopfen, nicht wahr, bis der nur einmal etwas hat, oder nur einmal etwas kriegt, nicht wahr, und ich weiss nicht was. (...) Wenn man sieht, was die alles, jene in den oberen Etagen, noch abgeholt haben, bevor so ein Betrieb geschlossen worden ist (...).¹⁵

On voit particulièrement bien dans cet extrait d'entretien comment le « peuple » est défini par ce qu'il subit d'injustices de la part « d'escrocs » (*Gaunerbande*), ce dernier terme renvoyant à une absence de moralité dans les conduites de l'élite politique et économique.

15. Traduction propre: «Oui, ce sont un peu des escrocs, comme la Suisse évolue. Regardez par exemple... d'abord comment on s'occupe du peuple pour les pensions... Tout à coup on est passé de 4% à 3% (...). Maintenant, ils veulent de nouveau mener le peuple par le bout du nez à cause de l'or là ou bien comment je peux dire ça? Ils évoluent, la Suisse évolue un petit peu en ce moment comme on n'y est pas du tout habitué. Le peuple est mené par le bout du nez, on se fout de sa

gueule d'une manière ou d'une autre ou bien comment je peux dire? (...) Ou bien ma mère qui est par exemple à l'hôpital ou comme ça... parce qu'elle a besoin de soins, quand ils la laissent, pour parler en bon français (allemand) tout le temps dans le ... couchée et tout. (...) Ou bien par exemple ... je ne suis pas raciste ou comme ça. Quand on voit après que de toute façon ces requérants d'asile, tout ce qu'ils obtiennent et tout en deux, trois mois ou ... Même un Suisse

qui est déjà ici depuis longtemps, à combien de portes ou de bureaux il doit frapper jusqu'à ce qu'il ait quelque chose, qu'il obtienne quelque chose et je sais pas ça. (...) Quand on voit ceux qui sont dans les hautes sphères tout ce qu'ils ont pris avant qu'une entreprise soit fermée (...).

La comparaison avec les «requérants d’asile» servant alors de justification de la non application de principes de justice récompensant l’effort et les qualités morales du «peuple». Cet exemple de convocation du «double closure» dans les récits que l’on retrouve de manière moins concentrée dans d’autres entretiens, montre comment les discours sur la moralité fonctionnent comme des stratégies discursives de positionnement lorsque des changements rapides provoquent un vide normatif (qui est méritant, qui a droit à quelles prestations et pourquoi, etc.). Le ressentiment se concentre ainsi sur ceux que les salariés pensent être les bénéficiaires des changements. Les nouvelles pratiques et valeurs portées par les grandes organisations et les élites politiques leur apparaissent alors comme amoraux au regard de leur expérience propre. Autrement dit, on peut faire l’hypothèse que l’appel aux qualités morales de cet ensemble du milieu, est un effet d’hystérésis au sens de Bourdieu. C’est-à-dire que les changements rapides du monde du travail des années 90 ont provoqué une rupture des conditions individuelles d’accès à la classe moyenne et des «structures temporelles» (Bourdieu, 1977) qui rythmaient la mobilité sociale ascendante. Certaines générations de salariés (les plus anciennes) se sont ainsi trouvées en porte-à-faux, dans l’incapacité à mobiliser les bonnes dispositions pour s’adapter aux nouvelles formes d’engagement exigées des grandes organisations.

Conclusion

Au terme de cet article, nous souhaitons pointer quelques questions méthodologiques qui sont bien entendu fortement liées au contenu de nos enquêtes, et préciser la portée de l’analyse et de la comparaison proposées. Premièrement, notre approche, parce qu’elle englobe des groupes relativement éclatés dans l’espace social et productif, ne cherche pas directement à rendre compte de l’importance numérique des catégories de la population dont les orientations en termes de style de vie et de valeurs favoriseraient un sentiment d’appartenance aux couches intermédiaires. De plus, dans la mesure où elle porte sur deux contextes temporels délimités et non continus, elle n’aborde pas de front la question de l’existence d’une spécificité suisse dans l’importance de la classe moyenne comme lieu d’identification pour les acteurs individuels et collectifs¹⁶. Cependant, en déroulant le fil historique des schèmes de perception et de placement typiques de catégories de la population amenées à se positionner dans des circonstances de changement, nous avons pu montrer l’étendue du spectre de diffusion de ces schèmes de perception et de placement mobilisant le «double closure» des indépendants du début du 20^e siècle vers les salariés de la fin des années 90. Dans la perspective de Chauvel et Schultheis, ce constat irait dans le sens d’un usage extensif de la catégorie du milieu. Pour mieux cerner l’impact politique et social de cette catégorie dans le contexte helvétique, il importerait toutefois d’approfondir la distinction que nous avons indiquée entre les utilisations par des organisations à des fins de mobilisations

collectives dans l’espace politique pas toujours réussies d’ailleurs dans le cas des objectifs des artisans et avocats et les références individuelles qui ne trouvent pas un écho politique dans toutes les conjonctures.

L’approche dynamique que nous avons explorée permet prioritairement de comprendre les *conditions d’activation* des formes d’identification à la classe moyenne, en suivant la manière dont certains groupes se positionnent par rapport à d’autres dans des circonstances où le désir d’ascension est contrebalancé par une crainte de déclassement (enjeux de la formation à la fin du 19^e siècle, enjeux de redéfinition du travail salarié à la fin du 20^e siècle). S’attarder sur les enjeux des démarcations, leurs contenus, leurs significations pour les individus ou les collectifs qui les mobilisent, vise à identifier des régularités ou des récurrences dans le «travail de regroupement» privilégiés par des individus au cours du temps. Comme nous l’avons vu, les mêmes schèmes sont mobilisés face à d’autres groupes sociaux et dans d’autres conditions d’existence. Ce type d’approche ouvre un chantier intéressant pour l’analyse de la stabilité historique de ces schèmes de perception et de positionnement, notamment sur les modes de transmission familiale par la socialisation ou de transmission de groupe par la sociabilité. Le saut temporel effectué dans notre comparaison aura déjà permis de montrer la persistance de manières de construire l’ordre social dans le temps. D’autres études restent à mener dans différents contextes nationaux pour comprendre les modalités pratiques de transmission de ces schèmes et les nœuds historiques qui facilitent leur diffusion dans d’autres groupes sociaux.

Muriel Surdez
Muriel.Surdez@unifr.ch

Fabrice Plomb
Fabrice.Plomb@unifr.ch

Bibliographie

Abbott A. (1988), *The System of professions. An essay on the division of expert labor*, Chicago, The University of Chicago Press.

Berstein S. (1993), «Les classes moyennes devant l’histoire», *Vingtième siècle*, N° 37, janvier-mars, 3-12.

16. Chauvel et Schultheis initient ce travail pour l’Allemagne où ils montrent «la faible appétence de la société allemande elle-même vis-à-vis d’un discours de classe» (2003 : 20) et l’attitude historique d’une bourgeoisie niant son statut de classe dominante pour se donner «l’air philistin d’une classe moyenne» (*ibid.* : 21). Le fait que nos données n’ont pas été pensées a priori autour d’une problématique en terme de classes moyennes rend difficile la transposition des ré-

flexions de ces deux auteurs sur la Suisse.

- Boltanski L. (1982), *Les cadres*, Paris, Minuit.
- Boltanski L. et Chiapello E. (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Bourdieu P. (1977), *Algérie 60: structures économiques et structures temporelles*, Paris, Minuit.
- Chauvel L. et Schultheis F. (2003), « Le sens d'une déné- gation: l'oubli des classes sociales en Allemagne et en France », *Mouvements*, N° 26, 17-26.
- Dubar C. (1998), *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin.
- Elias N. (1997), *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard, [1965].
- Elias N. (1991), « Notes sur les Juifs en tant que partici- pant à une relation établis-marginaux » in *Norbert Elias par lui-même*, Paris, Fayard.
- Evetts J. (2003), « Reinterpreting professionalism: as discourse of social control and occupational change », in Svensson L., Evetts J. (éds), *Conceptual and comparative studies of continental and anglo-american professions*, Göteborg, Department of Sociology, Göteborg University.
- Falter J.-M. (2005), *Entrepreneurship and intergenera- tionnal links in Switzerland*, Genève. http://www.unige.ch/ses/ecopo/falter/self_empl.pdf.
- Geser H. (2001), *Market competition and the organiza- tional demand for skills: empirical evidence from Swiss industrial and service enterprises*, Zurich. <http://socio.ch/work/geser/07.pdf>.
- Hentges G. et al. (2003), *The abandoned worker: socio- economic change and the attraction of right-wing populism*, Cologne et Vienne, Siren.
- Karpik L. (1995), *Les avocats entre l'Etat, le public et le marché, 13^e-20^e siècle*, Paris, Gallimard.
- Lamont M. (2002), *La dignité des travailleurs*, Paris, Presses de science Po.
- Lepsius M.R. (1966), *Extremer Nationalismus: Strukturbedingungen vor der nationalsozialistischen Machtergreifung*, Stuttgart, W. Kohlhammer.
- Lipset M.S. (1960), *Political man*, New York, Doubleday.
- Merton R.K. (1965), *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon.
- Meyer N. (1986), *La boutique contre la gauche*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Plomb F. et Poggia Mileti F. (à paraître en 2006), « Understanding the affinity to radical populism obser- ving the work field: the case of Switzerland » in Flecker J. (éd), *Socio-economic change, individual reactions and the appeal of extreme right*, Londres, Ashgate.
- Siegrist H. (1996), *Advokaten und Staat. Sozialgeschichte der Rechtsanwälte in Deutschland, Italien und der Schweiz (18.-20. Jh.)*, Frankfurt am Main, V. Klostermann.
- Sennett R. (2006), *La culture du nouveau capitalisme*, Paris, Albin Michel.
- Surdez M. (2005), *Diplômes et nation. La constitution d'un espace suisse des professions avocates et artisanales (1880-1930)*, Berne, Peter Lang.
- Veltz P. (2000), *Le nouveau monde industriel*, Paris, Gallimard.
- Vester M. et al. (1993), *Soziale Milieus im gesellschaftlichen Strukturwandel: zwischen Integration und Auswendung*, Cologne, Bund Verlag.
- Weber M. (1971), *Economie et société*, Paris, Plon, [1922].